



Entretien préalable de licenciement

Par **Gege**, le **06/11/2009** à **11:47**

Bonjour, rncela fait plusieurs fois en 1 an et 1/2 que mon employeur me reproche des fautes et me convoque pour me les signifier tout en me faisant signer la feuille de reproches. Chaque fois ce sont des arguments faux que j'ai réussis à démontrer. cette répétition de mensonges m'a amené à aller voir mon medecin traitant et ainsi être traité pour dépression. La medecine du travail a été prévenue. rn Cette fois, j'ai reçu une lettre en main propre pour un entretien préalable pour un éventuel licenciement. Je suis toujours sous traitement. Que dois je faire? aller à l'entretien ou faire valoir avant cet entretien mes droits pour harcèlement moral, et dans ce cas comment m'y prendre

Par **LExpertComptable**, le **06/11/2009** à **16:45**

je pense que le mieux est encore de poser sa question à un spécialiste des ressources humaines et droit social. Il est possible de le faire par un internet en tout cas, comme sur <http://www.l-expert-comptable.com/questions-aux-experts/> où des pros vous répondent gratuitement